

Repenser la démocratie commence par repenser le conseil municipal

Pour chacun d'entre nous, le conseil municipal représente le cœur de la démocratie représentative de la commune. Pourtant, son fonctionnement reste opaque et a pour rôle unique d'être une chambre d'enregistrement de délibérations préparées en catimini. Quant aux élus de Chevreuse2020, ils sont réduits au rôle de simples observateurs alors que nous représentons la moitié des électeurs.

Réenchanter l'idéal démocratique nécessite de rendre le conseil municipal plus transparent, plus participatif et plus collaboratif. Si son fonctionnement reste encadré par la loi, il existe une marge de manœuvre avec des initiatives pouvant nourrir, faire connaître et interroger le travail des élus. Les retransmissions vidéos du conseil municipal en font partie. Nous les demandons régulièrement mais pour l'instant, force est de constater que la majorité reste sourde à notre proposition. Cette posture questionne : la majorité refuserait-elle que chaque Chevrotin puisse être témoin des approximations et des contrevérités régulièrement émises ?

Chevreuse2020 propose également que le public puisse de nouveau poser des questions au conseil municipal. Mieux encore, nous pensons qu'il est possible de donner aux habitants un pouvoir d'interpellation pendant le

conseil municipal, selon des règles qui seraient définies et exposées à chaque début de séance.

Au-delà du conseil municipal, donnons-nous la possibilité d'établir des projets en commun. Par exemple, nous travaillons depuis plusieurs mois sur l'installation d'un jardin pédagogique le long des petits ponts avec deux collectifs citoyens. Plutôt que de les rejoindre, la majorité a préféré verrouiller ce projet en créant, en décembre dernier, une commission ad hoc composée de sept membres de la majorité et deux membres de Chevreuse2020. Comme disait Georges Clémenceau, "Si vous voulez enterrer un problème, nommez une commission". À ce jour, nous constatons que cette commission urgente ne s'est toujours pas réunie.

Enfin, que penser d'une commission urbanisme restée en sommeil pendant deux ans et qui se réactive curieusement à l'approche d'un jugement du Conseil d'État ? Cette commission aurait évité la défiguration du parking 300 places, face au château, pour lequel aucun permis d'aménager n'a été déposé avant les élections, en infraction à la loi. Une enquête est actuellement diligentée. Le temps est venu d'une gouvernance transparente et collaborative.

Chevreuse2020 : inspirer, relier et soutenir